

# CHAPITRE 2

## **Promoteur et dirigeant « sportif » : Francis Messerli (1888-1975), pionnier de l'organisation du sport helvétique**

*Dr. Grégory Quin  
Visiting Research Fellow  
International Centre for Sports History and Culture  
De Montfort University – Leicester  
gregory.quin@unil.ch*

Autour des engagements sportifs<sup>1</sup>, pédagogiques et scientifiques de Francis Messerli (1888-1975), docteur en médecine de l'Université de Lausanne, promoteur de l'hygiénisme, mais aussi membre fondateur et secrétaire du *Comité Olympique Suisse* (COS) et proche de Pierre de Coubertin, l'ambition de notre contribution est d'analyser la biographie d'un individu à la fois dirigeant et promoteur des activités physiques et sportives en Suisse, dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle.

Dans le cadre du présent ouvrage, la trajectoire de Messerli nous apparaît comme singulière et révélatrice du profil d'un dirigeant sportif dans les premières années du xx<sup>e</sup> siècle. Fortement opposé au professionnalisme lorsqu'il est synonyme de spectacularisation à outrance, fervent défenseur de l'apolitisme sportif pour ses débordements « nationalistes », Francis Messerli se retrouve au cœur des débats et à l'origine de la fondation de diverses institutions, alors que la Suisse et l'Europe sont le théâtre de la professionnalisation du sport de haut niveau et de l'engagement des États dans le soutien de la performance de leurs athlètes d'élite<sup>2</sup>. Portés par la

<sup>1</sup> En préambule à ce texte, je souhaite remercier Monique Schneider pour sa relecture patiente des différentes versions de ce texte et ses conseils avisés de rédaction.

<sup>2</sup> Arnaud P., Riordan J. (dir.), *Sport and International Politics. The Impact of fascism and communism on sport*, Londres, 1998.

massification et la démocratisation des sports, ces processus déclenchent d'innombrables réactions, notamment en Suisse où la tradition gymnique est puissante et où la *Société Fédérale de Gymnastique* (SFG) fait encore figure d'institution dominante. En outre, en Suisse, comme en France ou en Allemagne, la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle est le théâtre de changements sociétaux et politiques majeurs<sup>3</sup>. Fortement empreinte de conservatisme, la politique suisse est aussi faite d'ouverture par l'introduction d'un système électoral proportionnel dès 1919, fissurant la domination d'un bloc bourgeois et ouvrant la voie à l'acceptation de réformes plus vastes. De fait, la tension entre conservatisme, réformisme et internationalisme – propre à la Suisse et à son système de représentation politique – est très patente autour de diverses controverses, comme dans le cas de l'adoption d'une loi sur la stérilisation des malades mentaux dans le canton de Vaud en 1928<sup>4</sup> ou encore lors des débats inhérents à la première professionnalisation du football dans les années 1930<sup>5</sup> sur fond de développement de premières compétitions internationales engageant des équipes suisses<sup>6</sup>.

À partir des archives du fonds privé de Francis Messerli (correspondances, écrits personnels, documents autographes, articles de presse, etc.) conservé au *Musée Olympique de Lausanne*, d'archives institutionnelles (notamment conservées aux *Archives Cantonales Vaudoises* ou aux *Archives de l'Université de Lausanne*), d'une recension étendue de la presse romande (généraliste et spécialisée) et d'une lecture de l'historiographie existante, nous envisageons de mettre en lumière la trajectoire de Messerli entre l'institutionnalisation de l'olympisme, la légitimation des pratiques sportives et une carrière locale de promoteur d'un hygiénisme en mouvement.

## 1. FORMATION ET DÉBUTS DE CARRIÈRE

Originaire de Rümlingen (bourgade située au nord du Canton de Berne, dans le district de Sissach) et de confession protestante<sup>7</sup>, mais né à Lausanne, le jeune Francis Messerli réalise de solides études primaires et secondaires, comme en attestent ses livrets scolaires<sup>8</sup>, avant de s'engager dans des études de médecine dès la rentrée universitaire de 1905. Il obtient son doctorat de médecine en 1913 à l'âge de 25 ans<sup>9</sup>.

<sup>3</sup> Jost H.-U., « Menace et repliement. 1914-1945 », in Favez, Jean-Claude et al. (dir.), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne 1986, 683-770.

<sup>4</sup> Jeanmonod G.; Heller G., « Eugénisme et contexte socio-politique : l'exemple de l'adoption d'une loi sur la stérilisation des handicapés et malades mentaux dans le canton de Vaud en 1928 », *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 50 (2000) 1, 20-44.

<sup>5</sup> Vonnard P.; Quin G., « Éléments pour une histoire de la mise en place du professionnalisme dans le football suisse dans l'entre-deux-guerres : processus, résistances et ambiguïtés », *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 62 (2012) 1, 70-85.

<sup>6</sup> Quin G., « La Coupe de l'Europe Centrale (1927-1938), une compétition internationale oubliée ? » *Stadion. Revue Internationale d'Histoire du Sport*, vol. 37 (2013) 2, 285-304.

<sup>7</sup> Archives du *Comité international olympique* (Archives CIO), Fonds privé Messerli, Acte de confirmation de l'engagement du baptême, le 27 mars 1904.

<sup>8</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, livrets scolaires, années 1901 – 1905.

<sup>9</sup> *Gazette de Lausanne*, le 2 juin 1913.

Après différents stages hospitaliers entre 1912 et 1914, il poursuit son engagement comme lieutenant-médecin (grade obtenu en 1913) dans la « couverture des frontières »<sup>10</sup> alors que la Première Guerre mondiale vient d'éclater sur le continent européen. Celle-ci ne stoppe pas l'engagement de Messerli, et son activisme se renforce même entre 1914 et 1918. Ainsi, après l'obtention du « brevet cantonal de maître de gymnastique »<sup>11</sup> le 7 juin 1915, il assume la charge de médecin volontaire à l'hôpital militaire auxiliaire du *Grand Palais* à Paris durant l'hiver 1915-1916, puis celle de médecin de l'œuvre des enfants réfugiés du nord de la France à Lausanne. En 1916, il s'associe à l'œuvre *Vidy-Plage*, fondée en 1915 à Lausanne par le docteur Lucien Jeanneret, afin de promouvoir un essor plus grand de l'éducation physique. Du reste, c'est également au cours de la guerre, le 24 septembre 1917 exactement, que la Municipalité de Lausanne nomme Messerli « en qualité de "Médecin-chef du Service d'Hygiène" (...) pour la fin de la période quadriennale en cours, soit jusqu'au 31 décembre 1918 »<sup>12</sup>, position pour laquelle Messerli obtient une rémunération annuelle de 7 500 CHF<sup>13</sup>. Il obtient en outre la charge de « Vice-Président de la Commission de Salubrité » de la ville de Lausanne pour la même période<sup>14</sup> et celle de médecin délégué du Canton de Vaud le 28 juin 1918<sup>15</sup>. Fort de ses nouvelles responsabilités, le début de la décennie 1920 est pour lui, l'occasion d'approfondir son engagement dans la médecine par l'intermédiaire de stages réalisés à Paris, notamment au sein des laboratoires de l'*Institut Pasteur* à Paris sous la direction du professeur Calmette (1863-1933)<sup>16</sup>, mais aussi dans les cercles internationaux de l'hygiène. Dans les années 1920, Messerli est déjà inséré dans les principaux débats et réseaux de l'hygiène à l'échelle du continent, comme en atteste la visite de la ville de Lausanne organisée sous sa direction, dans le cadre d'un cours international d'hygiène de l'*Association Générale des Hygiénistes* donné à l'été 1924<sup>17</sup> ; ou encore en 1927 autour de l'organisation d'une conférence internationale sur le « goitre » à Berne<sup>18</sup>.

De fait, les sociétés occidentales des années 1920 voient s'accroître la politisation de l'hygiène<sup>19</sup>, et l'institutionnalisation de recherches à des fins hygiéniques à l'interface entre activités physiques et médecine<sup>20</sup>. Plus précisément, l'ensemble des pratiques d'exercice du corps passe sous la tutelle des nations en Europe, et Messerli va également œuvrer dans cette direction. Dans ce contexte, rares sont les travaux

<sup>10</sup> *Ibid.*

<sup>11</sup> *Gazette de Lausanne*, le 19 juin 1915.

<sup>12</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Lettre de la Municipalité de Lausanne, le 24 septembre 1917.

<sup>13</sup> 7 500 francs de 1917 correspondent à environ 45 000 francs de 2013.

<sup>14</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Lettre de la Municipalité de Lausanne, le 13 novembre 1917.

<sup>15</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Lettre du Conseil d'État, le 28 juin 1918.

<sup>16</sup> Sous-directeur de l'Institut Pasteur dès 1917, membre de l'Académie de médecine (1919) et de l'Académie des sciences (1927), Calmette s'impose comme un véritable « maître » pour le médecin suisse, il l'encourage notamment à poursuivre ses travaux autour de l'hygiène. Messerli, Francis, *La vie de cinq grands savants, bienfaiteurs de l'humanité : Louis Pasteur, Emile Roux, Albert Calmette, Alexandre Yersin, Victor Morax*. Lausanne 1936.

<sup>17</sup> *Gazette de Lausanne*, le 22 août 1924.

<sup>18</sup> *Journal de Genève*, le 28 août 1927.

<sup>19</sup> Murard L. ; Zylberman P., *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris 1996.

<sup>20</sup> À ce sujet, on lira les contributions de Quin G. et Bohuon A. (dir.), *L'exercice corporel du XVIII<sup>e</sup> à nos jours. De la thérapeutique à la performance*, Paris, 2013.

sur le caractère « politique » des actions et prises de position des dirigeants sportifs, y compris lorsqu'elles sont empreintes d'intentions « apolitiques ». Ainsi – et il s'agit également d'actes politiques –, dès les années 1920, comme son mentor en matière d'éducation physique et de sport Pierre de Coubertin, Messerli s'impose comme un auteur très prolifique. Dans ses *curriculum vitae*, il indique régulièrement avoir publié « plus de 500 volumes, brochures, notices et travaux de recherches médicales et de très nombreuses études de technique sportive, de premiers secours et sauvetage, d'éducation physique et sport, d'histoire (...) »<sup>21</sup>, et notamment une très remarquée *Histoire générale de la culture physique et de la gymnastique médicale*, dont un critique de la *Gazette de Lausanne* souligne qu'il s'agit d'un « guide très utile pour ceux qui, professionnellement ou simplement par goût personnel, veulent avoir une idée générale de l'histoire de la culture physique »<sup>22</sup>.

Toutes ces prises de position, bien qu'avant tout individuelles, marquent leur époque et diffusent une certaine idée de l'hygiène et du sport, contribuant à façonner les représentations des contemporains.

## 2. PROMOUVOIR L'HYGIÈNE, L'ÉDUCATION PHYSIQUE ET LES SPORTS

Fort de ses positions à responsabilités auprès de la ville de Lausanne et du Canton de Vaud, de la situation matérielle garantie par ses emplois et de l'autorité « scientifique » qui en découle, Messerli utilise son aura pour diffuser et légitimer les pratiques d'exercice corporel. Faisant œuvre de promoteur, il cherche autant à faire connaître les activités physiques dans les cercles intellectuels et parmi les élites sociales qu'à favoriser la pratique du plus grand nombre et cela très concrètement comme dans le cas de l'œuvre *Vidy-Plage*<sup>23</sup>. Associé très tôt à son administration, dans un rôle de secrétaire qu'il semble apprécier, il intensifie son engagement après la disparition de son fondateur Lucien Jeanneret pour continuer de « préparer des générations d'enfants sains, physiquement et moralement. Fortifier les enfants délicats et maladifs en les faisant sortir le plus possible des rues malsaines et des logements insalubres. S'occuper des enfants en dehors de leurs heures d'école et pendant les vacances »<sup>24</sup>.

Dans l'entre-deux-guerres, il publie notamment de nombreux articles et ouvrages sur les bienfaits des cures de soleil, sur les effets hygiéniques et thérapeutiques des agents physiques, sur l'importance de l'éducation physique à l'école<sup>25</sup>, où il mêle

<sup>21</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, CV dactylographié, sans date.

<sup>22</sup> *Gazette de Lausanne*, le 14 octobre 1916.

<sup>23</sup> Fondée en 1916, l'œuvre *Vidy-Plage* est une réalisation du médecin vaudois Lucien Jeanneret pour la jeunesse lausannoise et vaudoise, destinée à promouvoir l'activité physique à but hygiénique notamment en favorisant les bains de soleil et la pratique de jeux aux abords du lac Léman.

<sup>24</sup> Jeanneret L. ; Messerli F., *Résumé des principes généraux et programme schématique de Cure de soleil et de gymnastique spéciale instituée pour l'œuvre de la Cure préventive de soleil et de gymnastique (Vidy-Plage) (...)*, Lausanne 1917, statuts de l'œuvre.

<sup>25</sup> Messerli F., *L'École, la gymnastique, le sport : programme de l'éducation physique scolaire*, Lausanne 1926.

même parfois l'ensemble de ses engagements faisant de l'olympisme une sorte de « nouvel » agent physique à appliquer à la jeunesse pour entretenir sa santé. De fait dans les années 1920, l'éducation physique, et plus largement la pratique des activités corporelles, n'est encore que modestement diffusée dans le canton de Vaud<sup>26</sup>, une situation que Messerli aimerait voir changer à moyen terme. Ainsi, en janvier 1920, dans une conférence donnée devant le *Cercle des Sports de Lausanne*, il insiste sur l'importance de l'éducation physique « *de toute notre jeunesse helvétique et de tout notre peuple suisse [qui] est actuellement plus que jamais une nécessité à la fois patriotique, humanitaire et sacrée pour notre pays* »<sup>27</sup>. Il poursuit en s'interrogeant sur ce qu'est réellement l'éducation physique, soit : « *l'ensemble des mesures propres à assurer le développement complet et harmonieux de l'être humain* »<sup>28</sup> et à le protéger contre diverses pathologies, dont la tuberculose. Les très nombreux « tableaux de mensurations » retrouvés dans les fonds d'archives du *Service d'Hygiène de la Ville de Lausanne* témoignent de l'intérêt de Messerli pour les effets physiologiques des exercices du corps et des cures d'air et de soleil dont il cherche à mesurer les effets les plus concrets.

En 1924, dans un article sur les liens entre le sport et l'école, paru dans la *Revue Suisse d'Hygiène* – l'organe de la *Société Suisse d'Hygiène* –, il participe aux « débats des méthodes »<sup>29</sup> et insiste sur la nécessité de prendre en compte « l'énorme développement du mouvement sportif », et notamment dans le cadre de la révision du Manuel fédéral de gymnastique<sup>30</sup>. Il s'agit alors de dépasser les « *vives oppositions à la pratique des sports [qui] se manifestent encore chez les gens d'une génération ancienne (...), chez bon nombre de pédagogues (...) de la vieille école, et aussi souvent chez les gymnastes défenseurs de leur seule méthode* »<sup>31</sup>. Plutôt en faveur des sports, Messerli possède néanmoins également un ancrage important dans les cercles de l'hygiène et il se pose comme celui qui peut modérer les ardeurs des sportifs. Il participe ainsi notamment à la promotion de « l'Hyspa », « *la première exposition nationale d'hygiène et de sport* »<sup>32</sup> organisée à Berne à l'été 1931<sup>33</sup>. Si cet événement doit permettre la promotion de l'hygiène par le sport, son organisation, quelques jours après le vote de l'assemblée des délégués de l'*Association Suisse de Football Association* en faveur du professionnalisme<sup>34</sup>, déclenche une salve de critiques contre les changements dans la conception helvétique du sport.

<sup>26</sup> Mayor L., *Applications et réceptions cantonales de l'ordonnance fédérale sur l'obligation d'enseigner la gymnastique pour la jeunesse masculine de 10 à 15 ans. Le cas du canton de Vaud*, Mémoire de maîtrise en sciences du sport, Université de Lausanne, 2013.

<sup>27</sup> Messerli F., « Les bases, le but et l'organisation de l'éducation physique populaire. Quelques considérations sur les sports athlétiques », Conférence au Cercle des Sports de la ville de Lausanne, le 21 janvier 1920, 4.

<sup>28</sup> *Ibid.*

<sup>29</sup> Bussard J.-C., « Les manuels fédéraux et l'institutionnalisation de l'éducation physique », in Jaccoud, Christophe ; Busset, Thomas (dir.), *Sports en forme, acteurs, contexte et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne 2001, 51-62.

<sup>30</sup> *Ibid.*

<sup>31</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Rapports, tirage spécial de la *Revue suisse d'hygiène*, 4<sup>e</sup> année, 1924, 5.

<sup>32</sup> *Gazette de Lausanne*, le 31 juillet 1931.

<sup>33</sup> L'exposition est organisée entre le 24 juillet et le 20 septembre 1931. Anonyme, *Hyspa. Erste Schweizerische Ausstellung für Gesundheitspflege und Sport (...)* Schlussbericht, Bern 1932.

<sup>34</sup> Vonnard P., *op. cit.*

Ces prises de position soulignent le caractère complexe de l'apolitisme sportif<sup>35</sup>. En effet, l'appui de l'État est fondamental pour la promotion de l'éducation physique et des sports. Scolaire avant tout, l'éducation physique ne peut exister sans un soutien de l'État, notamment pour la mise à disposition d'installations pratiques, comme Messerli le mentionne dans une conférence réalisée devant l'assemblée générale des délégués de l'*Union des villes suisses* : « *Les autorités municipales ont le devoir de s'intéresser au mouvement sportif ; elles doivent prévoir dans le plan d'extension des villes les emplacements nécessaires à la pratique des sports* »<sup>36</sup>.

Ce faisant, force est de s'interroger sur la notion d'apolitisme. N'est-il qu'un rejet de l'appui de l'État ou plus largement du politique à l'espace des pratiques d'exercice corporel ? La présence continue de Messerli dans l'actualité des activités physiques entre 1910 et 1950 constitue à elle seule un acte politique, et le dirigeant est sans doute – en tout cas pour la Suisse romande – le plus influent du sport helvétique dans les années 1920 et 1930. Dans ce cadre, l'engagement de Messerli dans la promotion de l'olympisme est sans doute son activité la plus politique, alors même qu'elle est aussi paradoxalement celle où il peut le plus clairement revendiquer son apolitisme, compte tenu des paradoxes de l'idéologie olympique elle-même et des transformations des Jeux olympiques au fil des décennies<sup>37</sup>.

S'il serait anachronique de parler de « management » pour l'entre-deux-guerres, l'engagement de Messerli relève pourtant d'une démarche promotionnelle explicite, par laquelle il cherche à rendre les pratiques sportives plus populaires à travers l'ensemble de la société helvétique, tant par des conférences nombreuses et des publications que par la constitution d'institutions telles que le *Comité Olympique Suisse* (COS).

### 3. DIRIGER UNE INSTITUTION ET PROMOUVOIR UNE « IDÉOLOGIE »

En 1912, alors qu'il n'a pas encore achevé ses études, et après une première tentative en 1909, il participe à la fondation du COS, qu'il envisage comme une institution susceptible d'encourager le développement du sport de haut niveau en Suisse et d'œuvrer à la meilleure diffusion des pratiques sportives. Dès la fin de la Première Guerre mondiale, Messerli s'engage dans la promotion locale, nationale et internationale de l'Olympisme, à commencer par l'organisation dès 1919 à Lausanne des manifestations du jubilé du 25<sup>e</sup> anniversaire de la création du CIO. En tant que secrétaire général du *Comité Olympique Suisse*, il est aussi rapidement désigné comme « chef de la Mission » aux côtés des athlètes suisses aux Jeux olympiques d'Anvers (en 1920), puis à Chamonix et à Paris et cela jusqu'en 1936 à Berlin.

<sup>35</sup> Arnaud P., *op. cit.*

<sup>36</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Rapports, Conférence « Les pouvoirs publics urbains et les sports », réalisée devant l'assemblée générale des délégués de l'*Union des villes suisses*, 11.

<sup>37</sup> Sur ces premiers temps de l'olympisme, on lira : Auger, Fabrice, *Une histoire politique du mouvement olympique : l'exemple de l'entre-deux-guerres*, thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Paris X – Nanterre, 1998.

En Suisse, dans la seconde moitié des années 1920 et au début des années 1930, Messerli milite ardemment pour une meilleure reconnaissance du sport par les élites politiques et notamment pour obtenir un accroissement du soutien fédéral aux équipes olympiques, dont les succès constituent des événements d'une importance « géopolitique », mais dont le financement n'est pas continu en l'absence de réelle institution faîtière du mouvement sportif. À son retour des Jeux Olympiques de 1920, il souligne que l'activité du COS doit être « *complétée par une organisation groupant toutes les corporations gymniques et sportives pour viser et réaliser un puissant effort en profondeur en vue de développer dans la Suisse entière la pratique de l'éducation physique et des sports* »<sup>38</sup>, ce sera l'Association Nationale d'Éducation Physique (ANEP), fondée en 1923.

Ainsi, Messerli se fait le relais en Suisse de cette dynamique majeure de l'entre-deux-guerres, à savoir l'internationalisation du champ sportif et son corollaire : l'engagement du « prestige » national sur la scène sportive. En tout état de cause, ces jeux de prestige ne sont pas vus comme « politiques » pour Messerli, et c'est bien la raison pour laquelle il ne cesse de revendiquer l'accroissement de la participation des athlètes suisses aux Jeux, alors que « *des chiffres éloquents [montrent] la faveur croissante rencontrée par l'organisation olympique, dont le siège est à Lausanne. [Et que] des nations de plus en plus nombreuses délèguent des athlètes toujours mieux entraînés dans les stades* »<sup>39</sup>.

Dans ce cadre, il participe activement aux démarches visant à l'intégration de l'URSS dans le giron olympique, prônant un apolitisme bien fragile au motif « *qu'en matière de sports et d'olympisme, il n'existe aucune différence entre tous les pays de l'Univers – que ce soit l'URSS, l'Allemagne, l'Italie, l'Amérique, le Japon ou la Suisse (...)* »<sup>40</sup>. Quelques mois plus tard, cette volonté d'intégration de l'URSS vaut à Messerli un courrier inquisiteur par le docteur Lewald, l'un des principaux organisateurs des Jeux olympiques de 1936. Dans sa réponse, Messerli souligne qu'il s'élèvera « *contre toute immixtion de la politique dans le sport et surtout dans l'olympisme* »<sup>41</sup>, mais la politique est toujours plus présente autour du sport international, tout particulièrement dans les « nouveaux » états totalitaires. De ce point de vue, la prise de pouvoir des nazis en Allemagne et leur engagement immédiat dans l'instrumentalisation du sport et de l'éducation physique à des fins de propagande va transformer durablement le statut des pratiques d'exercice du corps au-delà des frontières du Troisième Reich, y compris dans les pays occidentaux démocratiques.

De fait, dès le début des années 1930, les chroniques olympiques de Messerli, publiées dans *Le Sport Suisse* (comme un bilan annuel dans l'un des premiers numéros de janvier), sont l'occasion pour lui d'étaler son ambiguïté face à la montée des totalitarismes et à leur engagement dans la sphère sportive. Si dès 1933, Messerli prend fait et cause pour la participation suisse aux Jeux de Berlin, il souhaite également que chacun « *s'attelle à sa tâche avec optimisme*

<sup>38</sup> Messerli F., *50 ans de Comité olympique suisse, 1912-1962*, Lausanne 1962, 35

<sup>39</sup> *Gazette de Lausanne*, le 2 avril 1928.

<sup>40</sup> *Le Sport Suisse*, le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

<sup>41</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Correspondance, Lettre au Docteur Lewald, le 17 janvier 1936.

et que la campagne de défaitisme et de dénigrement à laquelle on a assisté ces derniers temps prenne fin immédiatement ! »<sup>42</sup> Mention est ici faite aux premiers débats autour de boycotts potentiels des futurs Jeux Olympiques et surtout à la campagne de dénigrement dont Messerli est la cible, à l'initiative de Fritz Erb, le rédacteur du journal zurichois *Sport*. À l'approche des Jeux de Berlin, Messerli milite notamment pour un retour à plus de simplicité : « À mon avis, les soucis actuels de l'Olympisme ne consistent pas en l'attribution des prochains Jeux, ni en l'admission de l'URSS ou d'autres pays, mais ils proviennent de l'ampleur toujours plus grande des Jeux Olympiques, de leur hypertrophie quant à leur organisation »<sup>43</sup>. Les « considérations sur l'avenir des Jeux olympiques » de 1936 sont littéralement programmatiques, et point d'intérêt central, elles nous livrent la description peut-être la plus évidente du type de dirigeant que Messerli pense être :

*« Ce qui m'a le plus frappé ces dernières années, c'est de constater combien en tous pays, la direction des sports se transforme en administration, et cela s'observe du haut en bas de l'échelle. La plupart des comités olympiques nationaux, de nombreuses fédérations sportives internationales ont constitué des bureaux permanents avec des employés à traitements fixes. Les fédérations nationales et même les clubs ont suivi le mouvement. Certes, certains de ces secrétariats sont indispensables à une bonne gestion de groupements importants et actifs (...); mais il en est trop, de telle sorte qu'un nouveau genre de ronds de cuir se consacrant à l'administration sportive a surgi ces dernières années. Je suis convaincu que la plupart du temps on pourrait remplacer ces fonctionnaires sportifs permanents par une organisation temporaire. J'en ai fait personnellement l'expérience en assumant pendant des années le secrétariat d'un Comité olympique national et en 1928 le Commissariat général des Iles Jeux d'hiver en plus de mes fonctions habituelles déjà absorbantes et en[ne] recourant que de temps en temps aux services de collaborateurs »<sup>44</sup>.*

Messerli se perçoit donc davantage comme un promoteur d'idées et de pratiques corporelles que comme un véritable « dirigeant », si cela suppose n'être qu'un simple rouage d'une administration.

Au final, plus que de réels résultats « mitigés » des équipes suisses à Berlin, ce sont les débats et les controverses inhérentes à un champ des pratiques d'exercice corporel en pleine mutation qui fragilisent les positions de Messerli à l'automne 1936. Au-delà des questions politiques liées aux Jeux en eux-mêmes, les débats reviennent sur la « politique du sport et de l'éducation physique » en Suisse. Comme le souligne la *Gazette de Lausanne*, pour obtenir des résultats, « il faut un changement radical de méthode », et c'est notamment le colonel Huguenin – pour la SFG – qui revendique l'entame de réflexion sur le professionnalisme, au motif qu'il vaut « mieux (...) un honnête professionnalisme qu'un amateurisme hypocrite »<sup>45</sup>. Plusieurs rapports sont alors produits, prenant pour cible les performances à Berlin, mais visant à la restructuration de la pratique depuis la base jusqu'aux athlètes

<sup>42</sup> *Le Sport Suisse*, le 4 janvier 1933.

<sup>43</sup> *Le Sport Suisse*, le 1<sup>er</sup> janvier 1936.

<sup>44</sup> *Le Sport Suisse*, le 8 janvier 1936

<sup>45</sup> *Gazette de Lausanne*, le 14 septembre 1936.

d'élite<sup>46</sup>. Entérinant l'extrême nationalisation des épreuves à Berlin, les propositions de réformes s'inscrivent néanmoins toujours dans la structure « privée »<sup>47</sup> du sport d'élite helvétique, mais les différentes institutions (COS, Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport [CFGs], SFG, ANEP, etc.) doivent réorganiser leurs tâches et leurs rôles et surtout le soutien de l'État doit évoluer sous peine de voir disparaître l'opportunité d'exister sur la scène sportive internationale. Annoncée comme un « un vent de réorganisation sportive »<sup>48</sup>, la séance extraordinaire de la *Commission Fédérale de Gymnastique et de Sport* organisée à Berne le 25 octobre 1936 souligne surtout l'écart demeurant entre sportifs et gymnastes, mais en reste à des déclarations d'intentions sur la plus grande collaboration attendue entre institutions<sup>49</sup>. Le sport d'élite en Suisse reste amateur et mal subventionné, une dynamique que la création de Macolin en 1944 commencera à infléchir<sup>50</sup>, sans remettre en cause les principes du financement privé du sport d'élite suisse.

À la fin des années 1930, bien que retiré des devants de la scène sportive et à nouveau plus promoteur que dirigeant, Messerli cherche à porter une candidature lausannoise pour l'organisation des Jeux de 1944, arguant de la qualité des installations lausannoises (locaux du Comptoir, stand de la Pontaise, vélodrome, piscine à Montchoisi), mais surtout en rappelant une volonté de Coubertin : « *qu'il formula au cours du dernier entretien que nous avons eu encore quelques jours avant sa mort [et qui] avait trait à la célébration des Jeux de la XIII<sup>e</sup> Olympiade, en 1944, à Lausanne* »<sup>51</sup>. Ces arguments ne convainquent cependant pas le CIO et Lausanne n'est pas retenue. De fait, les Jeux de Berlin ont définitivement fait basculer l'organisation des Jeux olympiques vers des dimensions qu'une ville comme Lausanne ne pourra plus se permettre. Au grand regret de Messerli.

« Libéré » de ses principales obligations, Messerli entreprend alors la publication de différents ouvrages, qui sont pour lui l'occasion de poursuivre sa promotion de l'olympisme<sup>52</sup> et de défendre la mémoire de ses « pères ». Il réinvestit aussi alors les sphères locales du développement des pratiques physiques en cherchant à participer à l'institutionnalisation des formations d'enseignants d'éducation physique à Lausanne<sup>53</sup>.

<sup>46</sup> Favre C., *La Suisse face aux Jeux olympiques de Berlin 1936*, Fribourg 2004, 187 et suivantes.

<sup>47</sup> Eichenberger L., « Mise en place et développement des institutions du sport suisse (xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles) », in Jaccoud, Christophe ; Busset, Thomas (dir.), *Sports en forme, acteurs, contexte et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne 2001, 79-92.

<sup>48</sup> *Le Sport Suisse*, le 21 octobre 1936.

<sup>49</sup> *Le Sport Suisse*, le 28 octobre 1936.

<sup>50</sup> Eichenberger L., *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen 1944-1994*, Macolin 1994.

<sup>51</sup> Archives CIO, Fonds privé Messerli, Correspondance, Article nécrologique pour le décès de Pierre de Coubertin, le 15 septembre 1937.

<sup>52</sup> Messerli F., *Histoire des sports et l'olympisme*. Lausanne 1950 ; Messerli, Francis, *La participation féminine aux Jeux olympiques modernes*. Lausanne 1952 ; Messerli, Francis, *À la gloire de l'olympisme et du sport*. Lausanne 1956.

<sup>53</sup> Quin G., « De la guerre et de l'éducation physique en Suisse à la fin des années 1930. Quelques jalons pour une histoire de l'essor de la formation des "maîtres(ses) spécialisé(e)s" pour l'éducation physique à Lausanne », in Robène, Luc (dir.), *Le sport et la guerre, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles*, Rennes 2012, 379-387.

#### 4. ENTRETENIR L'APOLITISME SPORTIF AU-DELÀ DE LA SECONDE GUERRE MONDIALE

Au lendemain de la Seconde Guerre mondiale, les engagements sportifs de Messerli se poursuivent. Devenu historiographe du CIO depuis 1946, tout en conservant un siège au COS, il conserve ses ambiguïtés face à la politisation du sport d'élite.

Alors qu'à l'automne 1956, « *la situation politique dans le monde a pris une tournure tragique, principalement en Hongrie qui vient d'être occupée par les armées soviétiques* »<sup>54</sup>, le « boycott » de la délégation olympique helvétique doit être discuté dans le cadre d'une Assemblée extraordinaire du COS, organisée le 7 novembre 1956 à Lausanne. Lors de cette première séance, Messerli souligne qu'il « *comprend très bien l'indignation qui anime ceux qui défendent leurs idées. Mais après avoir longuement réfléchi, sur l'ensemble du problème qui nous occupe, il déclare que nous ferions de la politique si nous nous dérobiaions. En définitive, nous devons participer aux Jeux de Melbourne, d'abord pour conserver intact l'idéal olympique et aussi pour ne pas rompre nos engagements signés avec les organisateurs de Melbourne* »<sup>55</sup>. Quelques jours plus tard, lors de la séance intermédiaire du bureau du COS, il renouvelle même ses « menaces », en rappelant les engagements contractés à la fois auprès des organisateurs australiens et de la compagnie Swissair, soulignant que par ce boycott « *nous perdrons toute influence sur le plan olympique en nous abstenant de nous rendre à Melbourne* »<sup>56</sup>. Ce faisant, il emporte finalement l'adhésion des représentants des fédérations sportives membres du COS, avec 17 fédérations favorables à la participation, contre 5 défavorables et 3 abstentions. Ce sont alors les difficultés de transport qui empêcheront les athlètes de se rendre à Melbourne.

Dirigeant bénévole aux engagements nombreux, Messerli est sans doute l'incarnation du dirigeant sportif de la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle. Jamais rémunéré pour ses activités dans le mouvement sportif – il ne le revendiquera pas –, il compte pourtant comme l'un des dirigeants clés du sport suisse dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, preuve du caractère encore informel et éphémère de l'organisation de l'époque. Francis Messerli a beaucoup œuvré pour le développement de la pratique à tous les niveaux, mais sans doute son action aurait-elle pu infléchir davantage la méfiance politique vis-à-vis d'un soutien important aux sportives et aux sportifs de haut niveau. Sa fidélité à l'apolitisme coubertinien pèse sans doute beaucoup sur ce plan, tout comme le poids d'une tradition structurelle laissant aux fédérations – et notamment à la très puissante *Fédération Suisse de Gymnastique* – l'orientation de la politique sportive d'élite de la Suisse.

De fait, autour d'un seul individu, les conclusions de nos analyses ne peuvent pas être considérées comme définitives et d'autres trajectoires devront faire l'objet d'analyses dans les années à venir, telles celles d'Ernst Thommen, Max Burgi ou

<sup>54</sup> Archives CIO, Fonds Comité Olympique Suisse, Jeux de Melbourne 1956, Revue de presse « La non-participation de la Suisse aux JO de Melbourne, 1956-1957 », intervention de M. Marcel Henninger, Assemblée extraordinaire du COS, 7 novembre 1956.

<sup>55</sup> *Ibid.*

<sup>56</sup> *Ibid.*

Otto Eicher, pour proposer une véritable lecture prosopographique de la structuration de l'espace social helvétique des pratiques d'exercice corporel. Cependant, force est de souligner combien la trajectoire de Francis Messerli se situe au croisement d'une double contradiction : d'une part, sur le plan individuel, celle-ci souligne les ambiguïtés de son époque entre attrait pour le modèle « fasciste » de développement du sport – en particulier pour ses résultats – et une posture de rejet de l'instrumentalisation politique ; d'autre part, sur le plan national, Messerli incarne la double contradiction de l'espace helvétique des pratiques d'exercice corporel, entre modernité et conservatisme, ainsi qu'entre amateurisme et souci des résultats internationaux. Non pas simple reflet de la société, les pratiques sportives constituent une réactualisation originale de bouleversements sociaux, d'une Suisse tiraillée entre son extraversion géopolitique d'un côté et son attachement à ses traditions de l'autre.

Dans ce cadre, la succession et la diversité des positions et fonctions occupées – parfois simultanément – par Messerli témoignent de la complexité des dynamiques et des processus du développement des sports modernes dans la première moitié du xx<sup>e</sup> siècle, depuis le développement des formations aux métiers de maître d'éducation physique, la persistance de la tutelle médicale sur l'organisation, la légitimation et l'élaboration des principes de l'éducation physique, jusqu'aux contradictions du renforcement de l'emprise du politique sur le champ sportif. Néanmoins, force est de constater que la structure institutionnelle développée du temps de Messerli n'a jamais complètement été remise en cause, puisque la tripartition nationale entre le COS, l'ANEP et la *Commission Fédérale de (Gymnastique et de) Sport* perdure jusqu'aux années 1970 et aux transformations de l'espace des sports suite aux mauvais résultats obtenus à Innsbruck lors des Jeux olympiques de 1964<sup>57</sup>. Après ces échecs, les transformations du système sportif engagées témoignent encore de l'ambiguïté de Francis Messerli face au professionnalisme et à l'engagement du politique, comme le manifeste un journaliste à la fin de l'année 1964 : « Nous ne voulons pas d'"amateurs d'État" ni de pseudo-étudiants dans le sport suisse. La question a été étudiée de concert par le gouvernement et par les associations sportives. On en est arrivé à la conclusion que les activités sportives devaient conserver toute leur liberté, mais qu'une aide de l'État serait la bienvenue (...) »<sup>58</sup>.

## 5. BIBLIOGRAPHIE

Arnaud P. et Riordan J. (dir.), *Sport and International Politics. The Impact of fascism and communism on sport*, Londres 1998.

Auger F., *Une histoire politique du mouvement olympique : l'exemple de l'entre-deux-guerres*, Thèse de doctorat en histoire contemporaine, Université Paris X – Nanterre, 1998.

<sup>57</sup> Quin G., « Constitution et développement du sport scolaire dans le canton de Vaud (1970-2010) », in Renaud, Jean-Nicolas ; Grall, Julie ; Delas, Yann (dir.). *Pensées sur le sport scolaire – Penser le sport scolaire*, 2014 (à paraître).

<sup>58</sup> *Journal de Genève*, le 15 décembre 1964.

Bussard J.-C., Les manuels fédéraux et l'institutionnalisation de l'éducation physique, in Jaccoud C. et Busset T. (dir.), *Sports en forme, acteurs, contexte et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne 2001, 51-62.

Eichenberger L., Mise en place et développement des institutions du sport suisse (xix<sup>e</sup> et xx<sup>e</sup> siècles), in Jaccoud C. et Busset T. (dir.), *Sports en forme, acteurs, contexte et dynamiques d'institutionnalisation*, Lausanne 2001, 79-92

Eichenberger L., *Die Eidgenössische Sportschule Magglingen 1944-1994*, Macolin 1994.

Favre C., *La Suisse face aux Jeux olympiques de Berlin 1936*, Fribourg 2004.

Jost H.-U., Menace et repliement. 1914-1945, in Favez J.-C. et al. (dir.), *Nouvelle histoire de la Suisse et des Suisses*, Lausanne 1986, 683-770.

Mayor L., *Applications et réceptions cantonales de l'ordonnance fédérale sur l'obligation d'enseigner la gymnastique pour la jeunesse masculine de 10 à 15 ans. Le cas du canton de Vaud*, Mémoire de maîtrise en sciences du sport, Université de Lausanne, 2013.

Murard L. et Zylberman P., *L'hygiène dans la République. La santé publique ou l'utopie contrariée, 1870-1918*, Paris 1996.

Quin G., De la guerre et de l'éducation physique en Suisse à la fin des années 1930. Quelques jalons pour une histoire de l'essor de la formation des « maîtres spécialisé(e)s » pour l'éducation physique à Lausanne, in Robène L. (dir.), *Le sport et la guerre, xix<sup>e</sup>-xx<sup>e</sup> siècles*, Rennes 2012, 379-387.

Quin G., La Coupe de l'Europe Centrale (1927-1938), une compétition internationale oubliée ? *Stadion. Revue internationale d'Histoire du Sport*, vol. 37 (2013) 2, 285-304.

Quin G., Constitution et développement du sport scolaire dans le canton de Vaud (1970-2010), in Renaud J.-N., Grall J. et Delas Y. (dir.), *Pensées sur le sport scolaire – Penser le sport scolaire*, 2014 (à paraître).

Vonnard P. et Quin G., Éléments pour une histoire de la mise en place du professionnalisme dans le football suisse dans l'entre-deux-guerres : processus, résistances et ambiguïtés, *Revue Suisse d'Histoire*, vol. 62 (2012) 1, 70-85.

## 6. BIOGRAPHIE

- 1888 : naissance à Lausanne.
- 1905 : débuts des études en médecine.
- 1908 : rencontre avec le baron Pierre de Coubertin.
- 1912 : fondation du Comité olympique suisse (secrétaire général honoraire jusqu'en 1937, puis membre conseiller).
- 1913 : doctorat de médecine.
- 1915 : diplôme de maître de gymnastique.
- 1917 : médecin-chef des services d'hygiène de Lausanne.

- 1918 : médecin délégué de l'État de Vaud pour le district de Lausanne.
- 1918 : privat-docent à la Faculté de médecine de l'Université de Lausanne.
- 1919 : fondation de l'Association des Amitiés gréco-suissees.
- 1919 : organisation du jubilé du Comité international olympique (25<sup>e</sup> anniversaire)
- 1920 : chef de la mission helvétique aux Jeux olympiques d'Anvers (et à chaque fois jusqu'en 1936).
- 1921 : enseignant de culture physique à l'Université de Lausanne.
- 1923 : représentant de la ville de Lausanne à l'exposition du centenaire de Pasteur à Strasbourg.
- 1926-1939 : chargé de cours au cours supérieur d'hygiène de la Faculté de médecine de Paris.
- 1928 : commissaire général à l'organisation des II<sup>es</sup> Jeux olympiques d'hiver de Saint-Moritz.
- 1934 : chevalier de la Légion d'honneur.
- 1937 : exécuteur testamentaire de Pierre de Coubertin.
- 1946 : historiographe du Comité international olympique.
- 1951 : diplôme du « Mérite sportif olympique ».
- 1975 : décès de Francis Messerli à Lausanne.